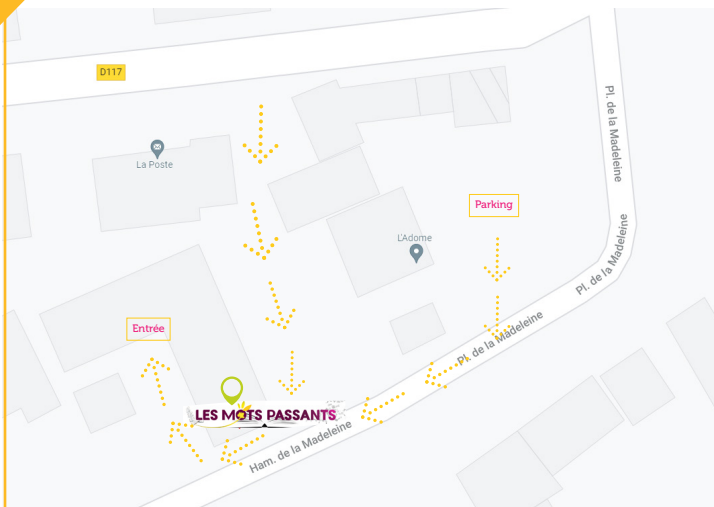


## /// PLAN D'ACCÈS



L'accès se fait par le hameau de la Madeleine, en contournant le bâtiment.

## /// HORAIRES D'OUVERTURE

Période scolaire


**Mardi** : matin, créneau sur RDV pour les assistantes maternelles / 17h - 18h (public)  
**Mercredi** : 15h - 18h  
**Vendredi** : 16h - 19h  
**Samedi** : 9h30 - 12h30

Vacances scolaires

**Mardi** : matin, créneau sur RDV pour les assistantes maternelles / 17h - 18h (public)  
**Mercredi** : 10h - 12h / 15h - 18h  
**Vendredi** : 16h - 19h  
**Samedi** : 9h30 - 12h30

## /// CONTACT

 1 hameau de la Madeleine - 44140 Geneston

 02 40 26 18 83

 bibliotheque@geneston.fr

 [geneston.bibenligne.fr](http://geneston.bibenligne.fr)

 Commune de Geneston



# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**LES MOTS PASSANTS**

[www.geneston.fr](http://www.geneston.fr)

Commune de  
**GENESTON**

## La Bibliothèque municipale, un espace agréable et convivial

La bibliothèque municipale est un service public géré par la mairie, destiné à toute la population. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information, à la formation et à la documentation du public. Son fonctionnement est assuré par un agent et une équipe de bénévoles.

### Collections

- Livres, revues et livres audios
- Ressources numériques du Département (autoformation, presse en ligne, lecture jeunesse en streaming, vidéo à la demande)

### Boîtes à livres

Il y a 6 boîtes à livres à Geneston (dont une à la bibliothèque et une à la mairie)

place de l'église, square rue des chênes, plan d'eau (aire de jeux), square rue d'anjou

### /// COMMENT M'INSCRIRE ?

**L'inscription ainsi que le prêt des livres sont gratuits.**

**L'utilisateur doit présenter :**

- **une pièce d'identité**
- **un justificatif de domicile récent** (quittance de loyer, facture de téléphone ou d'électricité) de moins de 3 mois. Tout changement de domicile doit être immédiatement signalé.

Pour les moins de 18 ans, l'inscription doit se faire en présence d'un des parents.

Une carte individuelle sera alors remise au lecteur lors de sa 1<sup>ère</sup> inscription. Celle-ci devra être présentée à chaque emprunt. L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur.

### /// COMBIEN DE DOCUMENTS PUIS-JE EMPRUNTER ?

Le lecteur peut avoir en prêt jusqu'à **7 documents**.

**La durée du prêt est de 3 semaines** pour l'ensemble des documents. Ce délai peut être prolongé si l'ouvrage n'est pas réservé par un autre lecteur.

- Réservation de 3 documents
- Service de Clique et collecte
- Les retours peuvent être déposés en mairie.

### /// ANIMATIONS

La bibliothèque propose des rendez-vous thématiques tout au long de l'année. Tenez-vous au courant grâce à notre newsletter : ateliers, lectures, expositions, conférences, rencontres...